

# Lausanne, le 22 juillet 1865

Autor(en): **C.d.I.H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **3 (1865)**

Heft 34

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-178136>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les Samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT** (franc de port) :

Un an : 4 fr. — Six mois : 2 fr. — Trois mois : 1 fr.

**Tarif pour les annonces** : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; au Cabinet de lecture, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 22 juillet 1865.

Lausanne, 17 juillet 1865.

A Monsieur le Rédacteur du *Conteur Vaudois*.

Permettez-moi, Monsieur, de vous faire remarquer une erreur qui s'est glissée dans votre numéro de samedi 15 de ce mois. Si je le fais, c'est moins pour l'erreur elle-même, qui n'a aucune gravité, que pour avoir une occasion de plus de parler du bon citoyen, du maître cher et vénéré, de l'aimable poète dont notre pays, la jeunesse vaudoise et la république des lettres déplorent la perte encore récente.

L'auteur des lignes que le *Conteur* a consacrées à nos fêtes scolaires et à J.-J. Porchat, paraît croire que la jolie poésie de la *Fête du Bois*, récitée aux dernières promotions du Collège cantonal, avait été composée pour les promotions de l'Ecole moyenne de 1861, et que la mention qui y est faite du *More* est une variante introduite dans la pièce pour l'accommoder à la solennité de 1865. C'est là une méprise. Le morceau de la *Fête du Bois* a été écrit en 1831 pour les promotions du Collège académique, comme on l'appelait alors. En 1861, voulant le faire réciter par un élève de l'Ecole moyenne, à laquelle j'avais l'honneur d'être attaché, je priai M. Porchat de faire à ce petit poème les changements nécessaires. Il y consentit avec sa bienveillance habituelle. Il fit d'abord au crayon, dans un exemplaire des *Poésies vaudoises par Valamont*, que je conserve pieusement, des corrections assez nombreuses. Puis, toujours sévère pour lui-même, il refondit en grande partie sa *Fête du Bois* et m'en remit le nouveau manuscrit, que j'ai également gardé.

Il y a une quinzaine de jours, lorsque l'*Orateur* du Collège cantonal me consulta sur le choix du morceau à réciter, je lui conseillai celui qui, dans les *Poésies vaudoises*, est intitulé les *Vacances* et date de 1830, ou celui des *Promotions*, de 1829. Mais il trouva la *Fête du Bois* si fort de son goût, qu'il me pria de la lui laisser prendre. Je me rendis sans peine à son désir, et nous rétablîmes simplement le texte original, avec quelques suppressions

devenues indispensables et opérées déjà par l'auteur en 1861.

Ce sont donc les vers et question du *Soleil* qui sont la variante, tandis que ceux où il est parlé du *pauvre Africain*, présentent la leçon primitive.

Si Dieu nous prête vie, je compte bien engager l'*Orateur* de l'an prochain à réciter ou l'une ou l'autre des poésies de J.-J. Porchat auxquelles la *Fête du Bois* a été préférée cette fois. On retrouve dans toutes ces productions de la jeunesse de notre respectable ami la fraîcheur d'impressions, la grâce, la douce gaité, la malice sans fiel, la bonhomie qui le caractérisèrent toujours, qualités rehaussées par l'élévation des sentiments, par un patriotisme éclairé et par une tendre, sérieuse, paternelle affection pour la jeunesse de notre pays. Sans doute, la forme laisse par-ci par-là quelque chose à désirer. En 1832, époque où parurent les *Poésies vaudoises*, le talent de Porchat n'avait pas encore la maturité que lui donnèrent plus tard de longs et assidus travaux, d'immenses lectures et un séjour de plusieurs années dans la capitale de la France. On sent parfois chez lui l'effort et l'inexpérience; quelques provincialismes déparent sa diction: en un mot, Valamont n'est pas encore l'auteur des *Fables et Paraboles*. Mais les *Poésies vaudoises* nous touchent de plus près, nous nous y retrouvons mieux nous-mêmes, avec les souvenirs de notre enfance et nos impressions de jeunesse. C'est moins achevé, littérairement parlant, mais c'est plus intime, plus pénétrant. Si à ces considérations vous ajoutez le choix des sujets, qui intéressent si directement nos élèves, vous trouverez tout simple que ces jeunes gens préfèrent Porchat à d'autres écrivains plus illustres mais moins sympathiques, qu'ils préfèrent même Valamont à Porchat. Ici leur instinct les dirige assez bien.

Mais ils ont d'autres raisons d'aimer l'auteur des *Poésies vaudoises*. De la tombe où il repose, J.-J. Porchat leur donne chaque année une preuve de l'attachement qu'il eut toute sa vie pour eux. Un concours de récitation, qu'il a fondé il y a déjà assez longtemps et doté aux dépens de sa modeste

fortune, fournit périodiquement aux élèves de la 1<sup>ère</sup> classe du Collège cantonal l'occasion de déployer leurs talents et leur activité dans le domaine des lettres, en offrant immédiatement à leurs efforts la récompense souvent lente à venir. Ainsi la prédilection de nos enfants pour le poète qui sait si bien les comprendre et les aimer n'est que l'acquiescement d'une dette sacrée, celle de la reconnaissance que le fils doit à son père.

Pardonnez-moi, Monsieur, de m'être laissé entraîner si loin. Elève moi-même, puis ami de J.-J. Porchat, il m'est doux de m'occuper de lui et de calmer ainsi les regrets que me cause sa perte. Comme je ne doute pas que vous compreniez ces sentiments, j'ose compter sur votre indulgence, et vous prie, Monsieur, d'agréer les assurances de ma parfaite considération. C. d. I. H.



Nous revenons aujourd'hui sur une question que nous avons traitée plusieurs fois déjà dans les colonnes du *Conteur*, l'introduction du système métrique en Suisse. On se rappelle qu'à la suite du pétitionnement général qui eût lieu l'année dernière, l'Assemblée générale renvoya l'affaire au Conseil fédéral pour examen approfondi. Cette autorité consulta à ce sujet les gouvernements cantonaux, le dépouillement des réponses et observations s'effectue en ce moment et il est très-probable que la question se présentera aux Chambres du mois de septembre prochain.

Comme nous l'avons dit déjà, deux idées sont en présence parmi ceux qui désirent l'adoption du système métrique; les uns veulent son introduction pleine et complète, à l'exclusion de nos mesures actuelles; d'autres, au contraire, voudraient qu'on tolérât officiellement l'emploi des mesures métriques pendant quelques années, pour éviter une transition trop longue.

Pour nous, nous ne pouvons que recommander la première marche, la seule à notre avis qui permette d'atteindre rapidement le but et surtout de l'atteindre réellement. Car la tolérance ne peut avoir pour effet que de produire une confiance regrettable qui, pour durer plusieurs années, n'en sera pas moins confusion.

Nous ne reviendrons pas ici longuement sur l'examen de cette question; qu'il nous suffise de faire observer que nous sommes déjà depuis longtemps sous le système de la tolérance *officieuse*; que les administrations de chemins de fer, plusieurs bureaux de ponts et chaussées font usage depuis longtemps du *mètre* et de ses *dérivés*; que l'administration postale elle-même pèse nos lettres en grammes et habille nos postillons en drap mesuré au centimètre. Les ouvriers charpentiers, menuisiers, tailleurs, etc., emploient le mètre de préférence au pied et il n'est pas un consommateur de vin

qui n'ait eu l'occasion de comparer le litre au pot.

L'expérience est donc faite et il serait inutile de la prolonger plus longtemps. Mais il faut, pour faciliter le changement, répandre dans nos écoles, la connaissance du système métrique et mettre à la portée de chacun un manuel simple et clair, qui fasse comprendre les avantages du nouveau système et les rapports de ses différentes parties avec notre système actuel.

L'un de nos collaborateurs, M. L. Pasche vient de faire paraître à Lausanne un petit volume intitulé: « Le système métrique des poids et mesures et ses rapports avec les poids et mesures suisses de 1851 » qui nous paraît remplir d'une manière complète les conditions que nous venons d'indiquer.

Après avoir exposé la nomenclature si simple du système métrique, M. Pasche donne des tableaux de réduction des mesures suisses en mesures métriques et vice versa et par un certain nombre d'exemples bien choisis, il fait voir comment peut s'effectuer la réduction dans tous les cas. L'auteur insiste particulièrement sur les avantages qui résultent du caractère décimal des mesures dites françaises; il montre les simplifications que les nombres décimaux apportent dans les calculs, en reprenant successivement, et avec beaucoup de détails, les mesures de longueur, de surface, de volume, etc.

L'auteur a eu soin de dire à ses lecteurs, non-seulement ce qu'il faut savoir, mais encore qu'elles sont les erreurs qu'il faut éviter, précisément parce qu'elles se font assez communément. C'est ainsi que l'on est souvent tenté de confondre le décimètre carré avec le dixième de mètre carré, le décimètre cube avec le dixième de mètre cube, etc. Un certain nombre de règles pratiques sur la mesure des surfaces, des volumes et des capacités, termine ce petit volume.

Ajoutons que le luxe typographique qui distingue cette publication, a pour effet de faire ressortir bien nettement toutes les divisions du sujet; pas de détails superflus, l'ordre et la concision sont des qualités qui contribueront à répandre cet ouvrage dans notre pays et à faciliter le changement de mesures que nous appelons de tous nos vœux. S. C.



Tous les fléaux qui peuvent désoler l'humanité, dit M. A. Villemot, dans le journal *Le Temps*, semblent, dans ces derniers temps, s'être donné un aimable rendez-vous. C'est le choléra en Egypte; un incendie en mer, qui a laissé à cinq cents créatures humaines le choix entre le feu et l'eau; puis, plus près de nous, des catastrophes de chemins de fer, des morts, des blessés, des membres broyés, des familles subitement anéanties; d'autres, plus lamentables, peut-être, pleurant sur le chemin transformé en chemin de bataille, des fils, des frères, des enfants, une mère chérie, une femme adorée.